



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
12/11/2021

Date d'affichage
10/11/2021

Objet de la délibération
Remplacement du représentant titulaire pour la commune de Saône à l'Association forestière du Doubs

Séance du 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN,.

Excusés :

Marion BELLEVILLE, procuration à Cyril MARÉCHAL,
Jérôme CUCHE, procuration à Karine GOMES
Margaux PRAOM, procuration à Claude GAULARD

Absente : Maud WASNER

M. Emilio JUAREZ a été désigné Secrétaire de séance.

Vu la délibération n° 2014-05-12, du 30/05/2014, décidant d'adhérer à l'Association des Communes forestières du Doubs et d'engager la commune de Saône dans un processus de gestion durable de sa forêt,

Vu la délibération 2020 06 12 du 19/06/20 désignant les représentants à l'Association des Communes forestières du Doubs,

Vu la délibération 2021 10 14 du 21/10/21, concernant la démission de M.PRAOM,

Considérant la démission de M. Christian PRAOM,

Il y a lieu de procéder au remplacement du membre titulaire représentant la commune de Saône à l'Association des Communes forestières du Doubs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

par 22 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DECIDE

de désigner **Lylia CALVAT** comme membre titulaire représentant la commune de Saône à l'Association des Communes forestières du Doubs.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 22 novembre 2021
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



Délibération sera transmise :

- Préfecture

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.